

**Thème de réflexion commun
au Concours international
et au Prix national arturbain.fr 2010**

Valoriser les espaces vides oubliés
Territoires intercommunaux et petites villes

En 2010, pour les 25 ans du Séminaire Robert Auzelle, le thème de notre réflexion rappelle « *l'importance du vide dans l'art urbain* » évoqué par Robert Auzelle¹, qui ajoute « *Il me paraît que l'espace vide, qu'il soit libre, planté, ou vert, constitue l'essentiel de l'art urbain, - l'architecture citadine n'étant qu'une des nombreuses parois qui délimitent l'espace.* » Ainsi, pour améliorer le cadre de notre vie urbaine, Robert Auzelle nous invite à participer à la quête de Gaston Bachelard² lorsque ce philosophe nous dit : « *Nous voulons examiner, en effet, des images bien simples, les images de l'espace heureux..* ».

Chaque pays est confronté à la difficulté de créer un cadre de vie qui respecte la dignité des personnes. L'ère de la mondialisation voit l'accroissement démesuré, désordonné et sans limite des agglomérations. La fragmentation des territoires fait obstacle à la continuité des circulations douces dans des conditions agréables.

Dans les grandes agglomérations ou dans les petites villes, de nombreux espaces vides sont oubliés. Qu'ils soient résiduels, interstitiels, délaissés, intermédiaires, ou en friches industrielles ou en terrains vagues... les synonymes et autres expressions ne manquent pas pour qualifier ces espaces. Ceux-ci voisinent le plus souvent avec des espaces publics qualifiés tels que rues, places, squares, boulevards, esplanades, mails...³

A partir de tous ces espaces existants, les opérations candidates au Prix national arturbain.fr et les projets présentés au Concours international arturbain.fr feront ressortir les améliorations apportées au cadre de vie. Celles-ci concerneront :

- La liaison de ces espaces avec la trame urbaine pour créer une continuité et faciliter leur accessibilité aux piétons et aux circulations douces.
- Le choix d'un programme adapté, conforme à une attente citoyenne et municipale pour le traitement de ces espaces.

Dans ces conditions la qualité du cadre de vie s'évaluera en priorité au regard des critères et références ci-dessous :

- **Qualité architecturale** : Insertion dans le site et prise en compte du paysage
Identité du lieu et patrimoine
- **Qualité de la vie sociale** : Convivialité et accessibilité
- **Respect de l'environnement** : Respect de la biodiversité (trame verte et bleue),
Gestion des déchets, gestion des nuisances, des pollutions et des encombrements dus à l'automobile⁴.

¹ *L'architecte*, Ed Vincent et Fréal 1965 p 79

² *La poétique de l'espace*, Ed PUF 1970 p 17

³ cf. Fiches du Vocabulaire français de l'Art urbain sur www.arturbain.fr

⁴ cf. *Référentiel pour la qualité du cadre de vie*. Résumé sur www.arturbain.fr